DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI

2026 DAE 87 Subvention (209.000 euros) et conventions avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2026 (8e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Champs-Élysées a pour objet de défendre et de promouvoir le rayonnement de l'avenue des Champs-Élysées tant sur le plan national qu'international.

Depuis 1980, le Comité organise les illuminations de fin d'année des Champs-Élysées, événement devenu emblématique des fêtes parisiennes. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de visiteurs assistent à leur lancement et des millions de personnes profitent de cette mise en lumière de l'une des avenues les plus célèbres au monde. Gratuites et accessibles à toutes et tous, ces illuminations participent à l'animation de l'espace public, au rayonnement culturel et touristique de la capitale ainsi qu'au soutien de l'activité économique locale.

Au fil des années, le Comité a constamment fait évoluer le dispositif afin de concilier qualité esthétique et sobriété énergétique. Dès 2014, l'introduction de technologies LED basse consommation a permis une réduction significative des consommations électriques. Cette démarche a été poursuivie avec le dispositif Sobrillance déployé entre 2022 et 2024, puis avec la création lumineuse Polychromies, inaugurée en 2025.

Conçue pour être exploitée sur la période 2025-2029, cette nouvelle scénographie repose sur des technologies LED de dernière génération et sur un système d'animation programmable permettant de créer des ambiances visuelles renouvelées tout en maintenant une consommation énergétique particulièrement maîtrisée. Depuis 2006, la consommation énergétique des illuminations a ainsi été réduite de près de 98 %, illustrant la capacité du Comité à faire évoluer cet événement majeur dans une logique de responsabilité environnementale.

Pour la campagne 2026, le dispositif Polychromies sera déployé du 22 novembre 2026 au 4 janvier 2027 sur 278 arbres de l'avenue des Champs-Élysées, entre la place de la Concorde et la place Charles-de-Gaulle. Afin d'accompagner l'acquisition et le déploiement de ce nouveau dispositif lumineux, la Ville de Paris souhaite conclure avec le Comité Champs-Élysées une convention d'équipement couvrant l'année 2026. Cette convention vise à soutenir un investissement contribuant durablement à l'attractivité touristique, culturelle et commerciale de la capitale tout en favorisant le recours à des équipements performants sur le plan énergétique.

L'organisation des illuminations constitue un levier important de promotion de Paris. Elle contribue au dynamisme touristique et commercial de la capitale durant la période des fêtes de fin d'année et participe au rayonnement d'un site emblématique du patrimoine parisien. À ce titre, la Ville de Paris et le Comité Champs-Élysées partagent un objectif commun de valorisation de l'avenue et de renforcement de son attractivité au bénéfice des habitants, des visiteurs et des acteurs économiques du territoire.

La convention de partenariat proposée vise ainsi à formaliser les engagements réciproques des parties pour la campagne d'illumination 2026. Dans ce cadre, la Ville accompagnera la manifestation en facilitant son déploiement sur le domaine public, en permettant l'installation d'un pavoisement sur l'avenue, en assurant la promotion de l'événement sur son réseau de mobilier urbain d'information et en prévoyant l'exonération des droits de voirie liés aux emprises strictement nécessaires à l'installation, à la maintenance et à la dépose des illuminations.

En contrepartie, le Comité Champs-Élysées s'engage à assurer la visibilité institutionnelle de la Ville sur les supports de communication de l'événement, à mentionner son soutien dans ses actions de valorisation et à associer la Ville à la cérémonie officielle d'inauguration des illuminations prise en charge par le Comité.

Dans ce contexte, je vous propose d'attribuer à l'association Comité Champs-Élysées située 34, avenue des Champs-Élysées (8e), une subvention de 209.000 euros pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2026 et d'approuver les termes des conventions qui vous sont soumises.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,